

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS D'HURIEL**  
**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL**  
**Réunion du 22 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-huit heures, à la salle des fêtes d'Archignat, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 15 mars 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., VERMEZ N., MORANNE L., DUMONTET B., DUCHIER C., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), TABOURET V. (pouvoir à P. AVELINE), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT), DUNEAUD JL, JACQUOT C. (pouvoir à E. PETIT),

**Vote des taxes directes**

Le Président explique que la séance sera consacrée en partie au vote du budget 2023. Ce vote nécessite au préalable de prendre une décision sur les taux de taxes directes. Il propose de les reconduire à l'identique en 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'adopter les taux de taxes suivants :

- Taxe foncière bâtie additionnelle : 2,51 %
- Taxe foncière non bâtie additionnelle : 5,81 %
- Taxe d'habitation additionnelle : 3,81 %
- CFE : 27,56 %

Pour copie conforme,  
Huriel, le 28 mars 2023

Le Président,

Jean-Elie CHABROL

